



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## imposition forfaitaire annuelle

Question écrite n° 37198

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) afin d'améliorer les trésoreries à court terme des PME/TPE. En effet, l'on constate qu'en 2009, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros seront exemptées d'IFA. En 2010, le seuil devrait être de 15 milliards d'euros. Aussi, ne serait-il pas envisageable d'étendre la mesure jusqu'à 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires dès 2009. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37198

**Rubrique :** Impôt sur les sociétés

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2008, page 10594

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)